

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 12 - 14

Séance du 22 décembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, JOANNON, LUCIANO.

COMMISSION
COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE

RAPPORT ANNUEL
2020

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, CATANI Laurene, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur le Maire)

Conseillers Municipaux : Madame Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Alain BERARD).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur ROCHE

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201222-DEL20201214-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée de représentants de la Commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées a été renouvelée par arrêté municipal n° 2020.09.854 en date du 16 septembre 2020

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission :

- dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- est destinataire des projets d' Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), de leurs documents de suivi et de leurs attestations d'achèvements concernant les ERP situés sur le territoire communal,
- est destinataire des Schémas Directeurs d'Accessibilité – Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les services de transport ferroviaire et de leurs bilans des travaux quand ils sont situés sur le territoire communal,
- Tient à jour, par voie électronique, la liste des Etablissements Recevant du Public ayant élaborés un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées,
- Organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Lors de sa réunion en date du 9 décembre 2020, la commission communale pour l'accessibilité a approuvé, à l'unanimité, le rapport ci-joint.

Le Conseil Municipal,

Adopte l'exposé qui précède

Prend acte du rapport qui lui est présenté.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY